

<http://www.ujfp.org/spip.php?article1410>



Pas de soutien à l'Occupation israélienne ! Pour défendre le droit international et les droits de l'homme : Boycott,



Date de mise en ligne : mercredi 17 février 2010

Investissement et sanctions contre Israël.

- BDS - Les actions BDS -

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Depuis 43 ans, confiscations massives de la terre et de l'eau, barrages routiers, exécutions extrajudiciaires, enfermement, couvre-feux et punitions collectives sont le lot des territoires palestiniens occupés, en violation du droit international. Oppression, ségrégation et humiliations, démolitions de maisons, sans compter la construction du mur d'annexion en Cisjordanie et, à Gaza, le blocus et la guerre, telle est la vie quotidienne du peuple palestinien sous occupation.

Le gouvernement israélien, durant toutes ces années d'occupation, n'a cessé de transgresser le droit international, la Charte des Nations-Unies et la déclaration des droits de l'homme, la quatrième Convention de Genève de même que les décisions de la Cour internationale de justice, et cela avec l'acceptation tacite de la majorité de la communauté internationale.

Les Nations-Unies pas plus que la communauté internationale dans son ensemble n'ont pris de sanction face aux violations du droit international commises par Israël. L'action citoyenne en Europe est donc nécessaire pour mettre fin aux deux poids deux mesures des gouvernements et à leur parti-pris en faveur d'Israël.

Le Congrès annuel 2010 des Juifs européens pour une paix juste (JEJP)

Rappelle que :

L'application des principes de la Charte des Nations-Unies exige l'établissement d'une paix juste et durable entre Israël et le futur état palestinien.

Tous les états membres des Nations-Unies sont tenus par leur acceptation de la Charte d'agir en accord avec l'article 2 de celle-ci.

Pour qu'une institution judiciaire internationale garde un sens et puisse s'imposer à tous, il faut qu'Israël soit sommé de mettre fin à son occupation.

Israël, puissance occupant le territoire d'un autre peuple, ressortit au droit commun et doit être comptable de sa politique et de son action au regard des normes internationalement admises comme toute autre nation. Toute autre façon de considérer l'état d'Israël serait discriminatoire et le distinguerait sans justification de toutes les autres nations.

Pour toutes ces raisons, nous considérons l'Occupation par Israël des territoires Palestiniens comme un problème international.

Nous sommes tous concernés par sa solution.

Nous ne nous résolvons pas à l'aveuglement des bien nommées superpuissances, à l'inaction des Nations-Unies, à l'apathie du « Quartette », pas plus qu'à l'indifférence des Etats du Moyen-Orient et du pourtour méditerranéen.

Nous ne nous résolvons pas à accepter sans rien dire que la puissance occupante prétende parler au nom des juifs du monde entier, agir dans la fidélité à nos aïeux, parmi lesquels nombreux ont été les victimes du génocide nazi, et soit disant pour le bien de toutes les victimes de l'antisémitisme et du racisme.

Nous ne nous résolvons pas à assister passivement à une action politique qui a déjà causé de trop nombreuses victimes, des destructions insupportables et un malheur permanent.

En tant que citoyens européens, convaincus que les droits de l'homme sont le fondement de la société civile européenne, nous partageons la responsabilité de la paix et de la justice avec nos amis et organisations soeurs d'Israël, de Palestine et de tous les pays de la communauté internationale.

Nous sommes résolu à prendre toute notre part dans l'action contre l'occupation israélienne des territoires palestiniens, c'est-à-dire contre l'enchaînement de la haine qui peut mener à la catastrophe aussi bien pour les Palestiniens que pour les Israéliens.

Nous sommes convaincus que la classe dirigeante israélienne, tout comme la majorité de la société civile israélienne, ont les moyens de modifier cette situation intolérable, mais hésitent ou se refusent à le faire. Il est donc impossible de mettre fin à l'occupation sans une pression qui vienne de l'extérieur. Une pression internationale non-violente mais ferme, telle que la campagne BDS, en soutien à la lutte des Palestiniens contre l'occupation est un moyen décisif pour sortir de cette situation sans issue.

Le Congrès annuel 2010 des juifs européens pour une paix juste relève que :

. « L'appel au boycott, au désinvestissement et à des sanctions contre Israël jusqu'à ce que celui-ci se conforme au droit international et aux droits de l'homme » a été lancé par des représentants de la société civile palestinienne en mai 2005 ;

. L'initiative de Bilbao du 31 octobre 2008 appelle à « s'attacher avec constance au développement de la campagne boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) contre Israël, basée sur l'appel BDS de la société civile palestinienne de 2005, de manière progressive, en tenant compte du contexte et des possibilités », avec au premier rang de ses objectifs « d'exiger le respect de l'avis de 2004 de la Cour de justice internationale condamnant le mur et les colonies établies dans les territoires occupés » ;

. nombre d'organisations israéliennes opposées à l'occupation ont rallié la campagne en faveur du boycott, du désinvestissement et des sanctions : la Coalition des Femmes pour la Paix (Nouveau Profil, Femmes en noir, Bat Shalom, la Cinquième Mère, Machsom Watch, Noga, NELED, TANDI, WILPF, Bat Tzafon), ICAHD (Comité israélien contre les destructions de maisons), les anarchistes contre le mur, Matzpen (section israélienne, section internationale), AIC (Centre d'information alternatif), qui sont toutes parties prenantes du mouvement « Boycott depuis l'Intérieur » ;

. nombre d'organisations juives ont rallié la campagne BDS, parmi lesquelles : Pas en notre nom (NION-Canada), l'unité palestiniens-juifs (PAJU-Canada), les juifs pour la paix entres palestiniens et israéliens (JIPF-Suède), Union juive française pour la paix (UJFP-France), Voix juive pour une paix juste au Proche-Orient (Autriche), Union des progressistes juifs de Belgique, Réseau des juifs contre l'occupation (Italie), Voix juive pour une paix juste au Proche-Orient (Allemagne)... ;

. des membres éminents d'Académies israéliennes, palestiniennes, internationales et du monde de la culture ont appelé à des actions BDS dans la sphère académique et culturelle.

Le Congrès déclare :

. que le JEJP reconnaît la valeur de l'appel BDS de la société civile palestinienne comme moyen non violent opératoire dans la lutte contre l'occupation.

. que le JEJP rallie la campagne BDS pour obtenir du Parlement européen et de chaque gouvernement d'Europe qu'ils se conforment à leurs obligations à l'égard du droit international et des droits de l'homme.

. que la décision du JEJP de rallier la campagne BDS apportera également un soutien moral à l'action en faveur de la paix des progressistes israéliens qui s'est pour l'essentiel impliquée dans la campagne BDS, et ajoutera à la dynamique du mouvement international BDS, faisant du BDS un outil efficace.

. que la situation varie selon les pays d'Europe, de sorte que les différents groupes nationaux du JEJP décideront en fonction des conditions locales et nationales des actions BDS les plus appropriées, considérant que l'appel au boycott des produits provenant des territoires occupés émis de longue date par Gush Shalom et d'autres organisations est partie intégrante du BDS.

. chaque action BDS particulière d'un groupe national sera lancée en fonction de la situation concrète. Les critères à prendre en compte seront les suivants :

Est-ce que cela renforce l'occupation ou l'affaiblit ?

Est-ce que cela renforce le siège de Gaza ou l'affaiblit ?

Est-ce que cela s'oppose aux colonies et au mur ou leur vient en aide ?

Est-ce que cela oeuvre en faveur de l'égalité des droits pour les palestiniens de l'intérieur d'Israël ou le contraire ?

Comment cela s'est-il situé par rapport aux attaques israéliennes au Liban en 2006 et à Gaza en 2008/2009 ?

Est-ce qu'est partie prenante une institution israélienne officielle ou non ?

. qu'il n'y a rien d'antisémite à mener des campagnes BDS contre Israël. Au contraire, nous entreprenons de telles actions dans la certitude que la continuation de l'occupation est désastreuse pour le peuple israélien et constitue un danger pour les juifs partout dans le monde.

C'est pourquoi la Fédération des juifs européens pour une paix juste se joindra à la campagne BDS.

Suggestions d'actions

1. Nous jugeons appropriées des actions même limitées mais concourant toutes ensemble à s'attaquer à la logistique de l'occupation et au complexe militaro-industriel israélien qui lui est lié. Nous nous associerons avec d'autres organisations de sorte de mener des actions contre :

. la vente d'armes et de pièces détachées en provenance d'Israël ou destinées à Israël ;

. la vente et la maintenance d'équipements utilisés pour l'Occupation ;

. l'entraînement du personnel militaire israélien et l'apprentissage des matériels dans quelque état de l'Union européenne que ce soit ;

. le recours à des conseillers israéliens pour l'entraînement des personnels de police et des armées des états de

l'Union européenne ;

. une coopération publique ou privée avec les institutions et/ou les entreprises qui développent des équipements ou des systèmes de sécurité et/ou militaires ;

2. Le désinvestissement des entreprises qui soutiennent l'occupation israélienne directement ou indirectement.

Travailler avec des groupes palestiniens et israéliens locaux et des acteurs du désinvestissement pour identifier les objectifs adéquats, tels que les entreprises qui sont engagées dans la construction du mur ou des colonies ou bien dans la destruction des maisons ou du territoire palestiniens.

3. Faire campagne pour que les importateurs, les grossistes et les détaillants ne vendent pas les produits israéliens qui contribuent à l'occupation israélienne. Soutenir les boycotts de ces produits par les consommateurs en rendant public, sur le site du JEJP, une liste établie et actualisée en coopération avec les organisations israéliennes anti-occupation, les organisations palestiniennes et les groupes de solidarité locaux.

4. Etablir des liens avec d'autres groupes en rassemblant et en mettant à jour l'information et en faisant campagne pour le désinvestissement et le boycott des consommateurs. Ceci pourrait être utile pour éviter la dispersion des campagnes de solidarité politique avec le peuple palestinien.

5. Les institutions israéliennes académiques et culturelles sont pour la plupart contrôlées par l'état et une majorité des intellectuels et du personnel académique ont soit contribué directement au maintien, à la défense ou à toute autre justification de la politique d'occupation israélienne, soit en ont été complices par leur silence. Nous demandons instamment aux intellectuels et au personnel académique de se dissocier de l'occupation et de la destruction par Israël, comme des entraves apportées à leur fonctionnement, des infrastructures et institutions culturelles, éducatives et académiques palestiniennes, sous peine de boycott.

6. Nous appelons à se pencher sur le cas des donations faites par les organisations juives. Nous rendrons public et nous condamnerons toute organisation qui contribue à l'occupation en sollicitant des dons ; nous agirons contre de telles activités et nous proposerons des actions alternatives. Nous solliciterons dons et soutien en faveur des institutions et organisations qui s'opposent activement à l'occupation.

Le moment est venu de traduire notre critique et notre opposition au gouvernement et à la politique israéliennes par des actions efficaces et non-violentes telles que la campagne BDS. Alors qu'à première vue, de telles actions peuvent apparaître symboliques, elles créeront un réflexe citoyen à la base qui pourra peser tant sur l'Union européenne et les gouvernements européens nationaux que sur la société israélienne et son gouvernement.

EJJP, 29 janvier 2010